

Règlement de manoeuvre des unités d'armes lourdes d'infanterie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement de manoeuvre des unités d'armes lourdes d'infanterie / Ministère des Armées ; État-major de l'armée de terre, Direction technique des armes et de l'instruction

Contient : Première partie les unités anti-char Titre I Les unités de canons de 75 S.R.

Première partie les unités anti-char Titre II Les unités de canons de 106 S.R.

Première partie les unités anti-char Titre III Les unités d'ENTAC

Deuxième partie les unités de mortier Titre IV Les unités de mortiers de 81 mm

Deuxième partie les unités de mortier Titre V La section de mortier de 120 mm

Auteur(s) : France Direction technique des armes et de l'instruction

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : [S.I.] : [s.n.], 1965-1979

Description matérielle : 1 vol. (pagination multiple) : ill., plans, fig. ; 21 cm

Note(s) : Approuvé le 6 février 1965 sous le n°1835/DTAI/INF/TT

Approuvé le 19 mars 1979 sous le n°1002/DEF/EMAT/INS/IS

Note sur l'exemplaire : (BEM) Deux éditions du titre V, La section de mortier, de la deuxième partie, Les unités de mortier, sont présentes. Il s'agit des éditions de 1965 et 1979

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Exercices militaires -- France -- 20e siècle

Matériel de guerre

Canons

Armes antichars